

MÉMOIRE AU BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT  
CONCERNANT LA LIGNE CHAMOUCOUANE – BOUT-DE-L'ÎLE

Lorna Jean Smith,

Rawdon QC

Ce n'est pas avec plaisir que je viens présenter ce mémoire devant vous. Je n'ai pas reçu d'avis de rencontre à mon attention avant qu'ils ont eu lieu jusqu'au temps que j'ai fourni mon adresse courriel au BAPE. La seule communication reçue à mon adresse, 5598 ch. St-Alphonse, était au nom de Nguyen Thanh Phung, une personne inconnue de ma part (copie en annexe). Les seuls résidents demeurant à cette adresse sont M. Réjean Neveu, mon conjoint et moi-même, Lorna Jean Smith, propriétaire.

Il y a déjà une ligne 735 KV existante qui traverse ma terre ainsi que ainsi que la terre à bois, zoné agricole de Réjean Neveu. La servitude est limitée à l'emplacement de la ligne existante. En 2012, nous avons su que la ligne proposée passerait à l'est de la ligne actuelle. Tout de coup, nous avons appris que la ligne passerait à l'ouest de la ligne, traversant d'un bout à l'autre de nos propriétés. Selon Hydro Québec Trans Énergie, le changement était nécessaire pour atténuer la pollution visuelle dans une autre municipalité au nord.

La Municipalité de Rawdon est reconnu pour ses lieux touristiques. La ligne proposée sera très visible le long de la route 337, soit le chemin St-Alphonse, une route très passante. Pour construire la ligne dans l'emplacement proposée maintenant, Hydro Québec sera dans l'obligation de couper à blanc le forêt sur le flanc de la montagne face au chemin. Selon les règlements de la CPTAQ, ainsi que la municipalité de Rawdon, personne a le droit de faire une coupe à blanc. Pourquoi Hydro Québec a le droit de le faire ? Pourquoi la pollution visuelle est moins importante à Rawdon que dans les autres municipalités?

La politique d'Hydro est de passer les lignes côte-à-côte quand c'est possible pour minimiser les dégâts. Cette pratique est très inéquitable envers les propriétaires demeurant près des lignes, doublant les impacts – diminution des superficies disponibles pour exploitation et deux fois plus de tours laids pour affecter la vue.

D'après les informations, il n'y a pas de manque d'électricité dans la région de Montréal à l'heure actuelle. Nous trouvons que la construction de la ligne Chamouchouane-Bout-de-l'Île est une exagération quand il n'y a pas d'électricité additionnelle qui sera transporter en direction de Montréal. Il me semble qu'il y a

d'autres solutions de rechange pour fournir les besoins de la métropolitaine et des américains dans l'avenir. Il me semble qu'avec la technologie d'aujourd'hui, Hydro Québec devrait préconiser la production solaire près des utilisateurs et des stratégies de diminution de la consommation, entre autres, avant la construction de lignes additionnelles impliquant la destruction des milliers d'hectares de forêt.

Pour ces raisons, je demande au BAPE de refuser la demande d'Hydro Québec de construire la ligne Chamouchouane-Bout-de-L'Île.

Annexe- l'enveloppe adressée à NGYEN THANH PHUNG

Lorna Jean Smith

Bureau  
d'audiences publiques  
sur l'environnement

Québec



Édifice Lomer-Gouin  
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10  
Québec (Québec) G1R 6A6

NGUYEN THANH PHUNG  
5598 CH SAINT-ALPHONSE  
RAWDON QC J0K 1S0



NE014 3534755  
001952 7RaYn  
1107 133238

CANADA POSTES  
POST CANADA

00.75

G1M 2K9 2014.11.07